AIDE A L'ACHAT D'UN VELO ELECTRIQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME

Le Département octroie 25 % du prix d'achat, soit une aide plafonnée à 400 € pour l'achat d'un vélo électrique.

Les conditions pour en bénéficier sont les suivantes :

Achat d'un vélo neuf chez un commerçant de la Somme, depuis le 17 mars 2021
Facture avec la mention acquittée ou payée
Ne pas revendre le vélo avant 3 ans minimum.

Il n'y a pas de condition de ressources, l'aide peut être cumulée avec d'autres dispositifs.
Une seule aide par foyer fiscal sera versée.

La demande est à faire sur la plateforme de demande de subvention
https://subvention.somme.fr/prod/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL
Pour tout renseignement http://vae@somme.fr ou le 03 22 71 81 87

https://www.somme.fr/services/loisirs-et-sports/sports-et-loisirs-de-nature/aide-a-lacquisition-de-velo-a-assistance-electrique/

Conseil départemental de la Somme:
43 rue de la République
80026 - Amiens
https://www.somme.fr/